

Conseil municipal du 5 juillet 2016

Présents : Mesdames CARRÈRE, THÉRON, DOUSSOT, ARNOULT, RAYER, COSTE, BOGAFREDO

Messieurs QUÉINNÉC, REVEILLÈRE, ROUSSAUD, BARD, BREHAND, RESTES

Absents : Francis CONVAT, Monsieur Christian BOUCHAYANT délégué pour à M Réveillère, le procureur est absent.

Secrétaire de séance : Claire Doussot

La séance est ouverte à 18h05

I - Convention avec Saint Orens de Faumelle concernant scolarisation des élèves hors territoire.

Des contacts ont été pris avec la ville de St Orens pour évaluer les frais de scolarité payés par les enfants de St Orens fréquentant les écoles d'Anzelle et réciproquement.

Il est proposé la mise en place d'une convention de réciprocité entre les villes d'Anzelle et St Orens comprenant une clause d'équilibre avec un écart maximum de 10%.

Les deux communes se versent deux fois par an par échange. Adopté à l'unanimité.

II - Tarifs ALAE

Il est proposé les nouveaux tarifs suivants:

• Accueil matin ou midi ou soir : 1,60 €

• Accueil combiné matin et soir : 2,10 €

• 2 accueils (matin/midi ou midi & soir) : 3,20 €

• 3 accueils (matin, midi et soir) : 3,70 €

Cela représente pour une famille située dans la tranche de revenu la plus élevée, dont l'enfant est accueilli matin, midi et soir, une augmentation d'un peu plus de 30 € par l'année scolaire - 2 absentes, il va

Le quotient familial s'applique sur ces tarifs.

III - Tarifs de repas cantine

Il est proposé d'augmenter le prix des repas de la cantine pour représenter le coût du repas facturé par le prestataire.

Prix du repas en nature : 2,58 €

Prix du repas en monnaie : 2,68 €

Prix du repas adulte : 2,95 €

L'assemblée précise que il s'agit d'une participation familiale puisque le coût du service est largement supérieur.

Tous ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} septembre. Adopté à l'unanimité.

IV Tarifs location salle des fêtes

Après avoir le Maire propose une augmentation des tarifs comme suit :

Salle des fêtes (110 personnes) : 300 €

Salle de 3A (30 personnes) : 50 €

Il est précisé que ces tarifs sont plus bas que ceux des communes alentours et que les associations agréées en disposent gratuitement.

Il est proposé d'augmenter également la caution de la salle des fêtes de 300 € à 700 €

Voté à l'unanimité.

V Modification des tableaux des effectifs -

Il s'agit de supprimer 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet à raison de 14^h / semaine et de créer un poste d'adjoint administratif à raison de 14^h / semaine à compter du 1^{er} octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

VI Heures complémentaires et supplémentaires

Le personnel peut être appelé à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires selon les besoins de service et à la demande de l'autorité territoriale.

Il est demandé d'autoriser le paiement de ces heures pour les personnels stagiaires, titulaires et contractuels de la collectivité.

Accepté à l'unanimité.

VII Accroissement temporaire d'activité

Il est proposé d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} / 08 / 16

Accepté à l'unanimité.

VIII

Accroissement saisonnier d'activité

Il est proposé de recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en cas de besoin.

Accepté à l'unanimité.

IX

Modification des statuts du Sicoval - transfert de compétences : "compétence en matière de funéraire au titre de l'article L2223-40 du CGCT".

Le Sicoval a pour projet de créer un funéraire / crématorium et souhaite prendre la compétence pour le réaliser, ce qui implique une modification de ses statuts. Le choix du lieu n'est pas encore arrêté.

A l'unanimité transfert de la compétence au Sicoval et approbation de la modification des statuts.

X

Convention relative à l'Administration du Droit des Sols avec le Sicoval.

Il y a lieu de délibérer pour convenir avec le Sicoval pour fixer les modalités relatives à la mise à disposition du service "application du droit des sols".

Cette nouvelle convention précise les modalités financières de la mise à disposition du service tel que décidé par le Conseil de Communauté du 7/03/2016.

Coût d'instruction d'un permis de construire : 332 €

Coût d'une déclaration préalable : 232 €

Des membres du conseil municipal s'étonnent de la rétroactivité de l'arrêté 2015 avant la proposition de convention.

4 abstentions, 1 voix contre, 9 voix pour.

XI

Contrat de prêt de matériel avec le Sicoval.

Le Sicoval propose un service de prêt de matériels pour les manifestations des communes (tentes, podium, bannières, filles...). Ce service est désormais facturé aux communes de la façon suivante :

Coût forfaitaire petites manifestations : 100 €

Coût forfaitaire grandes manifestations : 277 €

Coût podium : 520 €

Il convient d'autoriser le Maire à signer les contrats de location.

de matériel.

Le vote est 12, 2 abstentions, 8 voix pour.

XII Règlement intérieur de la médiathèque
Le projet de règlement intérieur est soumis à l'approbation du conseil.

Approuvé à l'unanimité.

~~XIII~~ Subvention exceptionnelle à la REJC

La section souhaite se réaliser les drapeaux qui ont permis d'insérer la population en cas de ripaille métrique. L'achat des drapeaux s'élève à 70 € - 12 et me de subventionner l'achat de ce drapeau.

Accepté à l'unanimité.

XIV Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des délégations de Maire.

- Mise en place d'un crédit relais de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel d'un montant d'un durée de 12 ans au taux fixe de 0,60% dans l'attente du versement des subventions et des FCTVA pour les locaux sportifs.

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de travaux d'accessibilité à la salle des fêtes pour un montant de 17 957 € HT.

XV Questions diverses -

- Nicole Anoult va prendre contact avec une société de construction afin de connaître leurs propositions.

- Nicole Anoult informe le conseil des différents débats au conseil de municipalité de Sival.

- M. Quinnee fait état d'une réunion avec les représentants du secteur au conseil départemental au sujet de la sécurisation de la RD2 (route de Reuil).

D'après leurs études la vitesse sur ce tronçon est correcte et la visibilité dans les virages. Il n'y aura donc aucun travaux réalisés malgré les plaintes des riverains.

Un radar pédagogique sera positionné au poste de descente.

- M. Réveillère informe que la FAFB vient de nous accorder 30 000 € de subvention pour les locaux sportifs.

SUJETS TRAITÉS

La séance est levée à 22h48.

~~Handwritten scribbles and signatures~~
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
Années